

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL534

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, Mme Grelier, Mme Descamps-Crosnier, M. Blein, M. Feltesse,
Mme Pochon et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 20 par les mots : « ainsi que la participation au copilotage des pôles de
compétitivité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les établissements publics de coopération intercommunale transformés en métropole doivent
pouvoir continuer de participer aux pôles de compétitivité qu'ils ont historiquement contribué
à construire. Leur participation est structurante pour le devenir de ces pôles, et leur rôle à cet
égard est déterminant aux côtés de la région et de l'Etat.